

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE  
UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**ELEVAGE OVIN :  
ALIMENTATION ET PATURAGE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

**CODE : 16 70 01 U21 D1  
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 101  
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du ..../.../.....,  
sur avis conforme du Conseil général**

<p style="text-align: center;"><b>ELEVAGE OVIN : DESCRIPTIONS</b> <b>ALIMENTATION ET PATURAGE</b> ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION</p>
---

## 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

### 1.1 Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de maîtriser le programme nutritionnel du troupeau en tenant compte par exemple :

- ◆ du contexte environnemental,
- ◆ des aspects économiques,
- ◆ des aspects saisonniers,
- ◆ de la filière exploitée (viande ou lait),
- ◆ de l'utilisation des pâtures et cultures ;

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

#### En mathématique,

- \* appliquer les règles et conventions du calcul algébrique ;
- \* évaluer la racine carrée positive d'un réel positif ;
- \* appliquer les propriétés fondamentales des proportions ;
- \* résoudre une équation du premier degré à une inconnue (type simple à coefficient numérique) ;
- \* transformer une formule en fonction du résultat cherché ;
- \* utiliser le système métrique (prise de mesures et conversions).

#### En français,

- \* comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond ;
- \* émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou titre équivalent ou supérieur.

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*A partir d'une situation professionnellement significative (étude de cas) d'un éleveur d'ovins en Belgique en utilisant sa documentation technique :*

- ◆ de proposer, sous forme d'un rapport, le programme nutritionnel du troupeau en tenant compte s'il échet, du contexte environnemental et d'élevage, des aspects économiques, saisonnier et de la filière exploitée (viande ou lait) ;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ l'adéquation entre l'énoncé du problème posé et des moyens mis en œuvre pour le résoudre,
- ◆ la pertinence des justifications fournies.

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

Pour la conduite de l'alimentation :

- de décrire l'anatomie de l'appareil digestif ;
- d'expliquer la physiologie de la digestion :
  - la rumination,
  - la digestion microbiologique les fermentations, fourmière de vie ;
- de définir la capacité d'ingestion et d'expliquer les facteurs qui l'influencent ;
- d'identifier et de caractériser les principaux aliments : pâturage, ensilage, pré-fané, foin, les concentrés (céréales, protéagineux et les mélanges ;
- d'identifier et de décrire le matériel nécessaire à l'alimentation (mangeoire, mélangeur à rations, broyeurs distributeurs, cuves de mélange, abreuvoir...) et les méthodes d'alimentation.

Pour le pâturage

- d'expliquer les pratiques de pâturages et la gestion de leurs fourrages ;
- d'expliquer le techno-pâturage (les techniques pour maximiser la production d'herbe) et sa mise en œuvre ;
- d'expliquer les pâturages alternatifs (comme les intercultures, les prés-vergers, les éco-pâturages) ;
- de déterminer le chargement au pâturage ;
- d'explique l'entretien des pâturages ;
- de décrire les types et d'expliquer la mise en œuvre des clôtures (types et utilités en ovin) et leurs coûts.

Nutrition du troupeau

- d'expliquer la nutrition du troupeau (les besoins alimentaires) ;
- d'identifier et de déterminer les besoins alimentaires :
  - Besoins d'entretien et de production (croissance, gestation, lactation),
  - Besoins énergétiques, besoins en matières azotées, minéraux et vitamines,
  - Evolution des besoins,
  - Expressions des besoins ;
- d'établir un bilan fourrager (3) (Besoins du troupeau, Disponibilité fourragère et Ajustements) ;
- de déterminer et de calculer les apports alimentaires :
  - Fourrages,
  - Concentrés ;

- d'expliquer :
  - l'alimentation intensive des brebis reproductrices,
  - l'alimentation complémentaire des brebis pendant la gestation...),
  - l'alimentation complémentaire des brebis laitières ;
- de dresser des rations alimentaires en fonction du cycle de reproduction et de production ;
- de définir la teneur en protéines des rations modernes ;
- d'identifier les stratégies alimentaires pour réduire l'excrétion des nutriments ;
- de calculer des unités nutritives produites dans l'élevage ;
- d'interpréter des rapports d'analyses d'aliments ;
- d'expliquer l'utilisation des protéines locales (féveroles...).

#### Nutrition des agneaux et finition

- d'expliquer l'alimentation spécifique des agneaux :
  - la finition des agneaux (les différentes carcasses, viande et graisse),
  - la conformation aux S,E,U,R,O,P,
  - reconnaître un agneau fini (palpation pratique) ;
- d'expliquer l'alimentation lactée de l'agneau ;
- d'expliquer la nutrition et le système d'alimentation pour la finition des agneaux de marché.

## 5. CHARGES DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

NEANT

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT :

7.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Cours technique en élevage ovin	CT	B	48
7.2. Part d'autonomie			P
Total des périodes			<b>60</b>